

temps présent

Mobilisations d'aujourd'hui,
victoires de demain p. 2

Délicieuses instances p. 3

Le collègue
dans la tourmente p. 4



personnels

Les COPsy déménagent p. 5

droits des personnels

Connaître ses droits p. 6

infos métier catégorie

Personnels malmenés p. 7

vie syndicale

Colères du présent p. 8

Des chefs d'établissement
à la FSU! p. 8

Encart

La logique
des « compétences »

édito

Pendant les 13 prochains mois, parallèlement à la poursuite de l'action syndicale elle-même, nous serons confrontés à **un véritable défi : faire entendre nos propositions et revendications aux partis politiques en course pour l'élection présidentielle.** Et ce, alors même que les médias poursuivent leur travail de réécriture des enjeux politiques avec, pour outil principal, des sondages réalisés sur internet.

La partie est donc loin d'être gagnée. Alors que le SNES-FSU est majoritaire chez les personnels du second degré, la discussion avec les politiques est difficile. Les étonnants numéros de danse du ventre pré-électorale auxquels on assiste çà et là ne constituent pas en effet un véritable dialogue, et c'est avec consternation que nous constatons depuis 2002 notre échec pédagogique auprès des candidats.

Bâti à coups de bi ou même de polyvalence, de réduction non concertée de temps de vacances et d'augmentation du temps de présence dans les établissements, de « compétences » au détriment du niveau d'exigence, de mise en extinction de la voie technologique, de déréglementation, de remise en cause d'acquis sociaux... (liste non exhaustive!), **comment les programmes de certaines grandes formations politiques - de la majorité comme de l'opposition - peuvent-ils être aussi éloignés de ce à quoi nous aspirons** pour défendre une Education nationale de qualité pour tous, et que nous portons dans toutes nos actions ?

Enseignants, CPE, COPSYS, titulaires et non-titulaires constituent pourtant un effectif non négligeable dont le poids peut être déterminant sur l'issue d'un scrutin. Et leur brandir le spectre de l'extrême-droite ne suffira peut-être plus à faire pencher une balance dont les deux plateaux pour l'éducation apparaissent tellement semblables !

Il va donc nous falloir partir « en mission » pour convaincre, et la campagne des **élections professionnelles (nous voterons du 13 au 20 octobre prochains)** doit être l'occasion de lancer des débats dans et en dehors des établissements sur les sujets les plus sensibles. Le résultat de ces élections sera aussi examiné à la loupe : il faut donc que la participation soit la plus forte possible et que les valeurs et propositions portées par le SNES et la FSU l'emportent afin d'obtenir le relais politique nécessaire à leur satisfaction !

Karine Boulonne

Soyons nombreux à manifester le 1^{er} mai !

Dans les établissements, la lutte continue

Après l'exceptionnel mouvement social de l'automne, les mobilisations se sont poursuivies dans le secteur éducatif. Sur ce sujet, le Snes avait appelé à la grève dès le 6 septembre et a multiplié les initiatives, sans toutefois pouvoir mettre sur pied une dynamique suffisamment massive. Cela ne doit pas masquer la combativité des personnels dans les établissements, les communes, les bassins. C'est de ce terreau que germeront les victoires de demain. Quelques extraits des actions les plus récentes.

Armentières

Le samedi 9 avril à 12h30, les parents, élèves, enseignants citoyens d'Armentières étaient appelés à se rassembler sur la Grand Place.

«Ce jour là, je prends 15 minutes pour sauver mon école, mon collège, mon lycée! Nous vous invitons à montrer votre inquiétude et votre indignation en vous allongeant à terre quelques instants comme si les usagers, les personnels d'éducation étaient morts.

Par ce geste fort, nous défendrons ensemble:
L'ÉCOLE PUBLIQUE,

LE DROIT À L'ÉDUCATION POUR TOUS

"Tu verras bien qu'un 9 avril révolté, Je me coucherai sur la Grand'Place à côté Tu verras bien qu'il n'y aura pas que moi, Couché par terre comme ça."

Lycée Queneau de Villeneuve d'Ascq

Suite à la proposition des personnels du lycée Queneau, Vendredi 8 Avril, rencontre-débat "l'école publique en résistance!" avec des enseignants, parents, élèves des établissements scolaires publics de Villeneuve, salle Marianne, Place de la République de 18h30 à 20h30 (la soirée se poursuivra par une "auberge espagnole"). Les Villenuevois sont invités à participer nombreux à cette rencontre citoyenne. Nous comptons sur la présence d'élus locaux et de militants associatifs qui sont attachés à la défense et à la promotion de l'école publique.

Collège Jean Zay de Lens

Rassemblement devant le collège **lundi 4 avril** et journée collège mort organisée par les parents d'élèves

lundi 11 avril.
Grève mardi 12 avril.

Lycée Jean Rostand à Roubaix

Journée lycée mort organisée par les parents d'élèves pour protester contre le refus du rectorat d'ouvrir des filières STI2D en première, alors qu'elles ouvrent dans le privé!

Lycée Marguerite de Flandre de Gondcourt

Pendant la soirée portes ouvertes du vendredi 18 mars, tracts distribués aux parents d'élèves avec l'aide de la FCPE puis occupation nocturne du lycée par 50 collègues jusque très tard dans la nuit et une dizaine toute la nuit.

Collège Gérard Philippe d'Hénin Beaumont

A la rentrée 2011, le collège Gérard Philippe d'Hénin Beaumont accueillera autant d'élèves qu'en 2006. Dans l'intervalle, deux divisions ont été supprimées, en sus des dispositifs « 4^{ème} Aide et Soutien » et « 3^{ème} d'insertion ». Le volume horaire a été amputé de 70 Heures Poste (HP) touchant au total 6 personnels... Tous les enseignements disciplinaires sont réduits aux minima et le soutien scolaire ne passe plus guère que par l'Aide Personnalisée au travers d'ateliers « protéiformes »!

RÉSISTANCE

Après une distribution de tracts sur le marché local en février, les personnels et parents ont convenu dès le 10 mars de « passer la sur-multipliée »! Le mot d'ordre de grève du 17 mars a été suivi par les professeurs à 96,8% et à 50% par les AED. L'appel au boycott des familles, annoncé par tract dès le lundi 14, a été suivi à 98,8% le lendemain.

Collège Blum de Villeneuve d'Ascq

Mercredi 9 février: collège mort à l'initiative des parents d'élèves.

Jeudi 10 février: 70% des enseignants étaient en grève.

Jeudi 10 mars une délégation a été reçue à l'Inspection Académique.

Lycée Pasteur de Lille

Pour protester contre les heures postes en nombre insuffisant, et contre les suppressions de postes, le lycée Pasteur de Lille était en grève les jeudi 10 et vendredi 11 mars. Appel des parents à un lycée mort au moins samedi 12, la suite se décidant en AG le matin. Il y a déjà eu une audience au rectorat le mercredi 16 février, avec grève ET lycée mort ce jour.

CTPA, le poil à gratter du rectorat

PAR KARINE BOULONNE

Le 20 octobre prochain, les élections professionnelles renouvelleront des instances importantes, comme les comités techniques ou les CAPA. Retour sur les enjeux avec le CTPA du 29 mars dernier.

Dans le monde parfait des recteurs, on ne verrait qu'une seule tête. Oui mais voilà, les syndicats, les mobilisations des personnels, les conseils d'administration et les comités techniques constituent autant de poils à gratter qui gênent cette aspiration. L'élection des comités techniques académiques (CTA) en octobre prochain, pour la première fois et par l'ensemble des personnels (titulaires et non titulaires), devrait leur conférer la légitimité supplémentaire indispensable pour établir un nouveau rapport de forces.

A quoi sert un Comité Technique (CT) ?

Relais des conseils d'administration et des établissements, le CT (A ou D selon qu'il est académique (lycée) ou départemental (collège)) vérifie que les décisions des CA ont bien été remontées, interpelle les services du rectorat ou de l'inspection académique, met en exergue les incohérences (volume d'heures

sup par enseignant, implantation d'un poste de stagiaire aboutissant à une mesure de carte scolaire d'un titulaire, ...). Les élus siégeant dans les CT sont les interlocuteurs directs du recteur et des inspecteurs d'académie auxquels ils rappellent inlassablement les revendications de la profession pour obtenir des avancées ponctuelles (rétablissement d'un poste dans un établissement) ou s'appliquant plus largement (obtention d'une bonification TZR pour les mutations).

Quelles sont les compétences des CT ?

Si l'on prend l'exemple du CTPA qui s'est déroulé le 29 mars 2011, elles sont importantes et la loi de rénovation du dialogue social va davantage les élargir à compter de l'année prochaine. Nous avons abordé tour à tour :

- les suppressions / créations de postes en lycées (celles en collèges ont été vues lors des CTPD), ainsi que celles concernant les documentalistes (nouveau !) et les CPE (il s'agit en réalité d'un redéploiement en fonction d'un barème aux critères contestables, pour doter des établissements privés jusque là de ces personnels, en prenant les moyens à ceux qui sont estimés surdotés par le rectorat !).
- les ajustements de dotations horaires (DHG), de structures depuis le dernier CTPA, l'implantation des classes bilangues et des sections européennes, la car-

te académique des enseignements d'exploration et des options en lycées.

- les stages de formation continue pour l'année 2011-2012 (voir p. 6) dont l'attribution devrait être avancée pour leur permettre de débiter plus tôt après la rentrée de septembre.

- L'entrée dans le dispositif CLAIR de nouveaux collèges (34 au total pour l'académie) selon des critères socio-économiques (pourcentage de CSP défavorisées) et pédagogiques (réussite des élèves en 6ème et « valeur ajoutée » prenant en compte les résultats à la partie écrite du brevet et le taux de passage en 2^{nde}). La rectrice a anticipé la labellisation par le ministère et a introduit dans le mouvement intra-académique des postes spécifiques CLAIR dont la seule spécificité connue à ce jour est le recrutement par le chef d'établissement et les inspecteurs ! A terme, le dispositif CLAIR devrait devenir la norme, une étude va être menée pour trier les établissements de l'académie appartenant actuellement au réseau éducation prioritaire (RRS), entre ceux qui intégreront le dispositif et ceux qui seront récompensés de leurs efforts en perdant moyens supplémentaires et bonifications pour les personnels.

- La fusion des CIO là aussi largement anticipée par le rectorat puisqu'annoncée dès le 21 mars pour une décision prise le... 29 ! Mme le recteur nous écrivait pourtant il y a quelques jours vouloir établir un dialogue social constructif dans l'académie. Chassez le naturel... !

CTPD Pas-de-Calais : des collèges sous tension

PAR JEAN-FRANÇOIS CARÉMEL

Le CTPD, instance paritaire qui est le prolongement des Conseils d'Administration, s'est tenu le 16 mars, après que le Snes, au sein de la délégation FSU, avait boycotté une première réunion avec l'intersyndicale.

C'était le premier CTP depuis la réunion de février, pendant laquelle, de façon très exceptionnelle et par solidarité avec nos collègues, la FSU avait claqué la porte, scandalisée par les conditions de la rentrée 2011 dans les collèges du département : augmentation générale du nombre d'élèves par classe (une division ouverte en 3^{ème} pour 323 élèves supplémentaires !); réduction d'un cinquième des moyens pour lutter contre la difficulté scolaire ; fermeture de 6 troisièmes dérogatoires, sans proposition alternative pour traiter l'échec en amont autre que... le socle commun ou l'alternance. Une dégradation qui n'épargnera pas, loin de là, les collèges RAR et RRS.

La réunion du 16 devait traiter notamment des TRMD remontés par les chefs d'établissement, et donc des suppressions/créations de postes, ainsi que des compléments de service. Elle s'est donc déroulée dans une ambiance tendue, l'inspecteur d'académie

n'ayant pas apprécié notre demande réitérée d'obtenir un groupe de travail paritaire, afin que nous puissions améliorer, quand c'est possible, la situation des collègues (notamment ceux dont le service est partagé).

« Un certain confort »

Alors que nous décrivions une préparation de rentrée 2011 dominée par l'obsession de limiter les dépenses liées à l'arrivée de centaines d'élèves supplémentaires (via des CSD, des suppressions de postes vacants, des HSA, de la précarité), l'administration, dans le déni total des difficultés, a défendu l'idée que les collèges étaient « préservés » par rapport aux lycées, et même dans un « certain confort » (sic) ... Quant aux fusions d'établissements envisagées ? ceux-ci n'en seront que plus « attractifs »...

Une situation si confortable que l'IA a utilisé tous les outils à sa disposition pour masquer une réalité en fait très rugueuse : si le nombre de CSD n'augmente plus à l'échelle du département, leur quotité, en revanche, ne fait que croître (de plus en plus de compléments de service s'établissent sur plus de neuf heures/semaine), de façon à réduire artificiellement le nombre de mesures de carte scolaire (10 tout de même en pleine reprise démographique !). Sans parler des HSA, dont la part

dans les dotations stagne désormais : n'est-ce pas le signe que bon nombre de collègues n'acceptent pas plus que la seule HSA imposable ?

Une situation si « confortable », que le nombre de supports vacants avec CSD est multiplié par deux. Voilà qui ne reconfortera pas les collègues qui demandent leur mutation intra, et notamment les TZR touchés par la réduction du nombre de zones, ainsi que les actuels stagiaires : nombreux sont ceux qui devront partager leur temps sur plusieurs établissements à la fois. Est-ce par masochisme ? De très nombreux CA ont rejeté d'aussi douillettes dotations.

Bilan des suppressions de postes dans l'académie

	Suppressions	dont mesure de carte
Collèges 59	117	49
Collèges 62	79	10
Lycées	402	206
Total	598	265

	Compléments de service	Équivalent poste
Collèges 59	788	263
Collèges 62	509	140
		403

Le collège dans la tourmente

Des attaques cohérentes

PAR MAGALI LAUMENERCH

La multiplication des réformes au collège induit un bouleversement complet qui ne dit pas son nom. Le Snes a décidé d'y consacrer un colloque national à Paris, début avril. Fin mars, le colloque préparatoire de la section académique rassemblait, notamment autour d'un chercheur, plus d'une cinquantaine de participants.

Cette excellente fréquentation des stages et colloques organisés par le SNES FSU de Lille montre combien les syndiqués sont conscients du besoin d'informations, de débats pour mieux mobiliser contre des réformes destructrices et qui vont à l'encontre de l'école démocratique que nous défendons. Le fil conducteur du colloque a permis de démontrer la cohérence des mesures et dispositifs mis en place à marche forcée au collège, essentiellement depuis 2005 et la Loi Fillon, mais dont la réalité frappe les collègues de plein fouet ces derniers temps.

La pression exercée sur les personnels de collège pour mettre en place le livret de compétences, l'enseignement de l'histoire des arts, le cahier de texte électronique constitue une première esquisse de l'avenir de nos métiers et des pressions qui pèseront sur tous. Les projets de suppression de la double notation, les entretiens professionnels, les contrats d'objectifs touchent toute la profession. Ce fut le sujet d'un premier échange.

Un deuxième échange a porté sur les différentes réformes visant l'individualisation et la culpabilisation des élèves et de leur famille : socle commun réservé aux élèves qui ne sont pas destinés à poursuivre leurs études jusqu'au baccalauréat, PPRE, accompagnement éducatif des « orphelins de 16 heures », bourse au mérite. La matinée s'est achevée sur une présentation historique démontrant que le collège unique est resté au stade du mythe et que les réformes actuelles renforcent sciemment les inégalités. L'après-midi fut réservé à l'intervention de Sylvain Broccolichi, sociologue, maître de confé-

rence à l'Université d'Artois, chercheur au laboratoire RECIFES. Il a exposé les résultats de ses recherches concernant les inégalités et les ségrégations territoriales et sociales dans les grandes agglomérations (Ile de France). Il en résulte que la mise en concurrence des établissements, essentiellement par l'assouplissement de la carte scolaire, nuit à tous : aux élèves dits en difficultés accueillis dans les établissements « ghetto », comme aux élèves de CSP défavorisées « méritants » qui s'échappent vers les collèges de meilleure réputation, et

même, aux élèves des CSP favorisées. Ces résultats confortent donc la position du SNES -FSU, et ses revendications quant à l'efficacité de l'hétérogénéité dans les établissements et les classes.

Si la réflexion a été riche, elle n'a cependant pas pu résoudre tous les problèmes : quels mandats sur les SEGPA ? Quelles solutions pour les élèves « décrocheurs » ? Ces enjeux doivent nous amener à approfondir nos réflexions.

Les différentes interventions sont consultables sur le site académique rubrique stages.

Histoire des arts en collège

Le Snes académique a pris connaissance d'un courrier* de la rectrice de Lille aux chefs d'établissement destiné à rappeler les textes qui régissent l'évaluation de l'oral d'histoire des arts (HDA) pour la session 2011 du DNB.

Sur le terrain, la mise en œuvre de cette évaluation semble si désastreuse que la rectrice en est réduite à faire un rappel du BO concerné (juillet 2009)... Notre opposition à cette épreuve, sur le fond comme sur la forme, se trouve confortée par le constat de situations inacceptables dont nous font part les sections d'établissement.

En effet, l'absence de cadrage national précis et de moyens (heures de concertation) engendre une pression inadmissible sur les collègues, sommés de mettre en place des modalités locales d'évaluation, qui placent les élèves en situation d'inégalité devant l'examen. Des pressions d'autant plus fortes, que la note d'HDA pèsera sensiblement sur les taux de réussite à l'examen, ce qui n'a pas échappé aux chefs d'établissement, dont la « performance » est scrutée attentivement par le rectorat.

Dans l'immédiat, le courrier de la rectrice peut être invoqué pour refuser dans chaque collège une évaluation au rabais : ce sont les collègues engagés volontairement dans l'HDA tout au long de l'année qui doivent en priorité faire partie du jury, afin que l'évaluation corresponde aux savoirs et pratiques disciplinaires travaillées en classe. Les contraintes d'organisation ne doivent pas conduire à obliger des collègues à évaluer des élèves en dehors de toute référence à leur discipline. Un temps de concertation doit être dégagé pour préparer le travail du binôme, à qui l'on ne peut imposer une évaluation par compétences. Le Snes demande en outre que l'oral ait lieu dans le cadre de demi-journées banalisées, et non en sus du temps de service, cette dernière « solution » ayant pour double caractéristique d'alourdir la charge de travail sans garantie de rémunération. La rectrice préconise par ailleurs un temps de préparation pour chaque candidat, mais ne remet pas en cause la possibilité de n'accorder que 5 minutes d'interrogation par élève, ce qui ne laisse d'interroger.

En tout état de cause, si dans les établissements ces principes ne sont pas appliqués, il convient de faire des propositions d'organisation alternatives dans le cadre du conseil d'administration.

Enfin, la section académique s'est adressée à la rectrice pour obtenir un calendrier académique, qui permettrait de fixer une semaine d'oral commune à l'ensemble des collèges du Nord-Pas-de-Calais, et d'uniformiser autant que faire se peut le déroulement d'une épreuve d'un examen qui reste national.

Jean-François Carémel

* téléchargeable sur le site du S3, rubrique « personnels » et « mon métier ».

Avenir des COPsy, avenir des CIO

Des valises et des cartons ?

PAR YANN BONENFANT

Le ministère continue de déballer de ses cartons ses projets de destruction du métier de COPsy et du service public d'orientation. Avec l'aide de certaines collectivités locales, le déménagement semble s'accélérer. Mais c'était sans compter sur la réaction des personnels...



Depuis quelques mois le Ministère de l'Éducation Nationale (MEN) s'attaque au décret statutaire des Conseillers d'Orientation - Psychologues. Ce décret, en vigueur depuis 1991, confère aux personnels le statut de psychologue et les missions qui en découlent. Ainsi avait été dévoilée, à travers un texte préparatoire, la volonté du MEN de limiter le champ d'action des professionnels de l'orientation et d'éliminer sérieusement leur qualification de psychologue. Le SNES avait su mobiliser bon nombre de collègues et avait, ainsi, obtenu plusieurs avancées sur le texte préparatoire.

Néanmoins, le projet de réécriture du décret a été présenté le 16 mars en CTPM. Même si une partie des amendements proposés par le SNES a été reprise par le MEN, le texte présente encore son lot d'invéraisemblances. Ainsi le MEN persiste à :

- placer sur le même plan l'exercice des CO-Psy et des DCIO dans le service « dématérialisé » qu'il appelle de ses vœux et dans les établissements et les CIO.
- maintenir la priorité des interventions en direction des élèves en situation de handicap et des élèves nouvellement arrivés en France, et refuser d'étendre le travail de psychologue des CO-Psy à tous les élèves.
- Donner aux DCIO une position d'autorité - et non de responsabilité - sur les personnels.

Le risque de détournement des missions des CO-Psy n'étant pas levé, le SNES a décidé de voter contre le texte. Le décret et le cahier des charges qui en constituent la base vont être publiés et le Conseil d'Etat devrait donner son avis dans les jours qui viennent. Il est donc encore possible de le faire évoluer !

Ça déménage...

Parallèlement, cette année aura été marquée par l'assaut lancé à l'encontre des CIO. Ainsi plusieurs académies ont connu ces derniers mois des fermetures, des fusions, des déménagements de CIO, des suppressions de postes de personnels administratifs et des gels de postes de directeurs. Les mesures conjointes entreprises par le MEN mais également par bon nombre de conseils généraux se désengageant du financement des CIO à gestion départementale, ont déjà ou seront prochainement fatales pour près de 50 CIO sur le territoire national, nourrissant ainsi le contexte de mise en place de la « labellisation » des « lieux uniques ». Nous apprenons notamment la fusion de 6 CIO du Nord pour la prochaine rentrée.

Pour protester contre le saccage en règle des CIO et de nos missions, le SNES, rejoint par SUD et la CGT, a appelé l'ensemble des collègues à se mobiliser sur Paris, ce vendredi 18 mars, veille de la mobilisation du second degré du 19 mars. Plus de 200 CO-Psy et DCIO venant de toute la France se sont donc réunis pour faire le constat de l'ensemble des difficultés rencontrées dans chaque académie. Les organisations syndicales ont convenu d'alerter conjointement les présidents de région et les « partenaires sociaux » sur les risques d'amalgame entre orientation des jeunes et orientation adulte, ainsi que sur les dangers d'une dilution des CIO dans les futurs « lieux uniques ». Puis, toutes banderoles dehors, la manifestation s'est dirigée vers le MEN. Le fushia, couleur des CO-Psy du SNES, était de mise. Et, pour symboliser le déménagement forcé des équipes de CIO, nombre



de collègues trainaient des valises à roulettes. A la fin de la journée, on pouvait voir aux portes du Ministère un mur de cartons portant le nom des CIO ravagés, alors qu'une délégation intersyndicale était reçue.

Le SNES et les personnels d'orientation n'en resteront pas là. Il est encore temps de peser pour préserver les CIO et défendre notre profession. Le SNES appelle l'ensemble des personnels à se mobiliser et à alerter les élus, les parents d'élèves, les équipes pédagogiques pour lutter contre ces projets désastreux pour l'avenir de nos structures, de nos missions mais surtout pour l'avenir des jeunes !



Élections professionnelles

Le jeudi 20 octobre 2011 auront lieu des élections professionnelles d'un type nouveau, par les modalités d'abord : le ministère a imposé un vote électronique sans que les conditions demandées par le SNES-FSU soient garanties. (...) Outre les commissaires paritaires pour chaque corps, les personnels titulaires et non-titulaires auront à élire le comité technique académique remplaçant le CTPA, jusqu'à présent désigné à partir des élections aux CAPA. La FSU aura donc pour la première fois à présenter aux suffrages une liste mêlant enseignants de tous les degrés et non-enseignants (infirmiers, assistants sociaux, agents, chefs d'établissement...).

Ces élections sont très importantes pour les organisations syndicales puisqu'elles déterminent les moyens qui leur seront attribués pour fonctionner et, surtout, la représentativité syndicale et donc l'audience auprès du rectorat et du ministère. Il est primordial que la participation soit la plus importante possible à ce scrutin pour continuer à donner aux élus la crédibilité indispensable dans leurs rapports avec l'administration et que, dans le cadre de la rénovation du dialogue social, le SNES et la FSU obtiennent la majorité des suffrages leur permettant de pouvoir imposer ou bloquer une décision. (...)

Extrait de la motion de la CAA du 25 mars

Le vote se faisant par voie électronique, il sera indispensable d'activer votre adresse académique ; pensez à anticiper pour pouvoir résoudre les problèmes éventuels. Mais cette adresse étant gérée par le Rectorat, mieux vaut la réserver à cet unique usage...

L'ARS et ses dangers

La récente loi « Bachelot » HPST (Hôpital, Patients, Santé, Territoires) a mis en place l'ARS (Agence Régionale de la Santé), agence d'Etat et organisme administratif.

Ses prérogatives sont très étendues : de la médecine de ville à l'hôpital en passant par la santé à l'école. L'ARS travaille à la mise en place d'un Plan régional de Santé à valeur contractuelle. Son action percute celle des collectivités territoriales.

Derrière l'intention affichée d'améliorer les indicateurs de santé -très en retard par rapport aux moyennes nationales- on réaffirme comme axe principal stratégique, l' incontournable « maîtrise des dépenses de santé ». Parmi les ravages de cette orientation, l'autolimitation en matière de soins : plus de 20% de la population renonce déjà à des soins pour des raisons financières alors même que la prise en charge trop tardive des maladies est l'un des drames sanitaires de notre région.

Par ailleurs, la parole syndicale y a peu de place : très peu de sièges, limités à quelques « organisations représentatives » peu disertes et souvent absentes comme les élus politiques. Une parole syndicale forte, la plus unitaire, est pourtant nécessaire face à une nébuleuse associative à la peine pour répondre au pilotage centralisé. Actifs comme retraités, il nous faut peser sur les choix d'orientation sur le plan de la santé, pour le bien commun de toutes les générations.

Georges Bouchart

Le droit syndical ne s'use que si l'on ne s'en sert pas

PAR ROMAIN GENY

Plusieurs incidents récents, dont ont été victimes certains militants syndicaux de l'académie, tendent à montrer que l'administration, dans les établissements ou au rectorat, est parfois frappée d'une amnésie regrettable : elle oublie que les personnels ont des droits, que ces derniers soient attachés à leur fonction ou à la reconnaissance du droit syndical. Heureusement, le SNES est là pour aider à soigner ces malencontreux oublis...

- droit à congé pour formation syndicale : autrement dit, participer à des stages et réunions de formations organisés par le Snes. Contrairement à ce que pense telle principale de l'académie, ces « congés » (ou « absences ») ne se limitent pas à 2 jours par an, mais bien à 12 jours par an. Et ils ne sont bien évidemment pas réservés aux seuls syndiqués : tout personnel est couvert par le droit syndical. La section Snes organise régulièrement de tels stages : n'hésitez pas à y participer. Seule contrainte : demander au moins un mois à l'avance une autorisation d'absence au recteur.

- droit à congé pour participation aux instances syndicales. Il s'agit principale-

ment du droit de s'absenter pour participer à la Commission Administrative Académique du Snes, pour les élus de l'académie, mais aussi aux différents congrès, d'étude (sur un thème) ou préparatoire au congrès national, pour l'ensemble des syndiqués. Contrairement à ce que le rectorat semble parfois croire, cette absence est « de droit » (sur justificatif) et sans délai préalable (même si les élus ne s'amuse pas à prévenir le matin même... ils pensent eux aussi à leurs élèves...). Il n'y a donc aucune « autorisation d'absence » à demander au préalable mais il peut être utile d'informer par écrit de son absence afin d'être couvert (d'où la convocation donnée par le S3).

- le rectorat a fini par désavouer une principale qui avait envoyé un courrier recommandé à une collègue en congé formation lui précisant que les personnes « extérieures à l'établissement » devaient passer voir la principale avant de pouvoir accéder aux locaux... Il faut dire qu'il s'agit d'une responsable syndicale.

- droit de tous les personnels, syndiqués ou non, à assister une fois par mois à une heure d'information syndicale sans en informer l'administration à l'avance ; il est utile, cependant, de faire noter l'absence dans le carnet de correspondance des élèves.

MOINS DE STAGIAIRES À LA RENTRÉE...

Il y aura environ une centaine de stagiaires 2nd degré (LEGT et LP) en moins à la rentrée prochaine, soit un total attendu de 404 (= 404 postes bloqués préventivement), la rectrice ayant plaidé « avec conviction » la situation de l'académie auprès du ministère, non pas pour améliorer leur sort ou pour réclamer davantage de moyens, mais pour diminuer le nombre de lauréats des concours à accueillir en septembre.

...MAIS SANS DOUTE AUSSI MAL TRAITÉS QUE CETTE ANNÉE !

Nos collègues stagiaires de cette année, après des mois à essayer de se maintenir la tête hors de l'eau, ont enfin pu avoir en mars leurs 3 semaines de formation... précédées d'une semaine avec l'étudiant master 2^{ème} année (M2) admissible chargé de prendre leurs classes et qu'ils ont dû... former ! Et comme si cela ne suffisait pas, les IPR ont souhaité que leurs stagiaires profitent de leurs 3 semaines pour voyager dans l'académie, connaître des publics différents, la palme revenant aux physiciens changeant de lieu de formation tous les jours, dans des établissements aussi facilement accessibles que Théroouanne, Beuvry, ... !!! Après ces 3 semaines, les stagiaires seront de retour dans leurs établissements, doublement angoissés à l'idée d'avoir à reprendre des classes peut-être déstabilisées par le passage éclair d'un remplaçant et la visite de titularisation par les IPR.

Ces mêmes IPR ont défendu lors d'une réunion avec les syndicats l'utilisation des étudiants M2 pour effectuer des remplacements de 3 semaines (remplacements assimilés à une formation et qui justifient l'affectation à temps plein après le concours, vous suivez toujours ?) et assurent même qu'il s'agit d'une bonne préparation à l'oral du CAPES/Agreg et de la nouvelle épreuve « agir en fonctionnaire éthique et responsable ». Les

M2 seront ainsi en capacité d'expliquer à leur jury le rôle d'un CPE ou comment se prépare... un voyage scolaire ! C'est vrai qu'un étudiant à quelques semaines des oraux et confronté pour la première fois à la prise en charge de classes sur 15 ou 18 h à tout le temps qu'il faut pour cela ! On comprend mieux comment la mise en place de la réforme a pu se faire avec des IPR très éloignés de nos réalités quotidiennes, et en même temps prêts à exercer des pressions sur les collègues ayant refusé d'être tuteurs.

Karine Boulonne

RECONVERSIONS : 374 CERTIFIÉS ET AGRÉGÉS UTILISÉS HORS DISCIPLINE

Sans surprise, c'est la technologie qui emploie le plus de TZR d'autres disciplines (153, soit 40,9% à ajouter aux 58 PLP également affectés en documentation), suivie des mathématiques (58) et maths/sciences (53), des lettres classiques (34) et de la documentation (25).

Les disciplines les plus touchées par ces affectations (volontaires ou non) sont l'ensemble des STI (169), de lettres modernes (53) et de plus en plus les professeurs de physique chimie (75) et physique appliquée (30).

Une circulaire « surprise » sur la reconversion a été publiée par le rectorat, sans qu'aucune concertation avec les organisations syndicales n'ait eu lieu ou même avec les personnels déjà engagés dans un dispositif et qui vont en apprendre par ce biais l'arrêt (cf la reconversion sur 2 ans de STI vers la techno). Le rectorat semble préférer dorénavant l'affectation définitive (et sans formation) dans une autre discipline par le mouvement intra. De nombreuses zones d'ombre subsistent (la reconversion en documentation prévoit 360 h de stage sans que les modalités soient définies, le rectorat verra « au cas par cas »).

Karine Boulonne

FORMATION CONTINUE 2011 – 2012

La saisie des vœux de stages se déroulera du 2 mai au 10 juin (du 2 au 27 mai pour les inscriptions à la préparation CAPES et Agrégation internes). Cette année, les avis négatifs des chefs d'établissement ont été retenus pour empêcher 735 demandes d'aboutir, il faudra donc encore être extrêmement vigilants et demander des explications à votre principal ou proviseur : il est inadmissible d'être privé du droit à formation continue sous prétexte que 2 ou 3 jours de stage amènent à libérer des classes quelques heures, alors que les réformes qui nous sont imposées privent nos élèves de dizaines d'heures de cours !

Karine Boulonne

CAPA : ACCÈS AU CORPS DES AGRÉGÉS PAR LISTE D'APTITUDE

Les CAPA des agrégés sont des instances où siège la rectrice; voilà pourquoi lors des déclarations préalables nous abordons des points qui ne sont pas à l'ordre du jour, comme la réforme du lycée, la répression syndicale, les barèmes au mouvement intra, ...

Lors de la CAPA du mardi 22 mars 2011, les représentants du SNES-FSU ont rappelé que cette possibilité de promotion au corps des agrégés, acquise grâce aux luttes des personnels, est définie dans nos statuts. Or, l'hécatombe des postes au concours limite fortement les possibilités de promotion par cette voie (une nomination pour 7 titularisations par concours). Pour 2011, 276 nominations sont possibles nationalement (2 de moins qu'en 2010). L'an dernier, l'académie de Lille n'a eu que 13 nominations sur les 85 propositions remontrées à la CAPN. Les critères, peu transparents, varient selon les académies, les disciplines, les années : l'égalité de traitement des personnels est ainsi fort malmenée.

Le SNES-FSU revendique un barème national permettant de définir clairement les critères de choix. Nous avons aussi alerté l'administration sur la nécessité de traiter également hommes et femmes et de veiller à inspecter régulièrement les collègues, compte tenu du rôle que joue la note pédagogique dans la sélection des dossiers.

Les critères selon lesquels les candidats ont été retenus dans l'académie sont : la note pédagogique, l'échelon, les travaux, les activités reconnues par l'institution, la présence dans des commissions de jury, de préparation des sujets d'examen, les « services rendus » à l'institution, maître de stage, tuteur, formateur, plus généralement le « rayonnement académique ». Dans les dossiers susceptibles d'être retenus, l'âge et l'investissement pédagogique ont été des arguments déterminants : la Rectrice a accepté de faire quelques nouvelles propositions, voire de rétablir le classement des propositions de l'année dernière en anglais. Nous avons fait lever des avis défavorables donnés par les IPR, notamment pour des collègues PLP.

85 ou 86 propositions académiques cette année (trois cas restent en suspens en SVT et en sciences physiques, les IPR étant absents) : le projet soumis à la CAPA comptait 72 propositions. Après nos interventions, la liste a été portée à 85 ou 86 (+ 13 ou +14 dont 12 sur les 54 propositions du SNES et de la FSU), la rectrice ayant été attentive aux dossiers que nous avons défendus. Cette année, la parité hommes-femmes est enfin quasiment atteinte après nos interventions alors qu'en début de CAPA, les femmes ne représentaient que 45,8% des proposés. Second degré : 73 collègues dont 1 en LP et 16 en collège.

Michaël Colin

Colères du présent



Le 10^e Salon du livre d'expression populaire et de critique sociale aura lieu à Arras le 1^{er} mai.

Comme chaque année, le SNES et la FSU 59/62 seront présents dimanche 1^{er} mai au **salon du livre et d'expression populaire et de critique sociale d'Arras**, dans le prolongement de la manifestation du matin (départ 10h, Place de la gare à Arras).

Cette année encore, le contexte social et économique rend l'initiative plus que nécessaire... et salutaire. Cette édition 2011 qui, souhaitons-le, ne sera pas la dernière malgré les difficultés croissantes de financement, a toutes les chances de remplir sa mission : susciter les échanges, nourrir les débats, démocratiser la culture et les problématiques politiques contemporaines au sens large...

Elle le fera par exemple dès la semaine précédant le Salon du 1^{er} mai, avec une rétrospecti-

ve de la série de G. Mordillat, *Les Vivants et les Morts*. La soirée d'ouverture, le 30 avril, est organisée autour de plusieurs documentaires rares sur des luttes sociales importantes (dont celle des mineurs en 1948), et d'un débat portant notamment sur le rôle de l'Éducation populaire. Le dimanche 1^{er} mai constitue bien sûr le temps fort du salon, avec notamment des débats accueillant des artistes, des militants (dont ceux de la FSU) et des chercheurs, par exemple autour de l'ouvrage *Le Président des Riches* de M. Pinçon et M. Pinçon-Charlot ou de *La création en résistance*, avec J. Lauprêtre, R. Vautier et R. Renucci...

Alors rendez-vous à tous à 10h pour la manifestation du 1^{er} mai, et ensuite au Salon du livre, sur le stand FSU et dans les débats!

Catherine Piecuch

Programme complet :

www.coleresdupresent.com

Des chefs d'établissement vous parlent

Rencontre du SNES avec Catherine Manciaux, secrétaire générale du snU.pden-FSU.

Parmi les responsables d'établissement, certains sont encore soucieux du service public. En général, ils sont syndiqués à la FSU, au snU.pden. Tour d'horizon rapide de leurs spécificités... et de leur écoeurement.

Le SNES : Catherine, peux-tu nous décrire l'actuel état d'esprit des chefs d'établissement et des adjoints, ... du moins de ceux qui adhèrent au snU.pden ?

CM : Difficile de choisir entre la révolte, la désillusion, la fatigue, ou l'écoeurement. Un peu de tout, peut-être, et selon les moments... Par exemple : nous avons tous reçu nos DHG dans nos établissements. Partout, nous devons tenter de préparer une rentrée avec des moyens réduits. Exercice devenu aujourd'hui impossible si on veut conserver la qualité du service public d'éducation. Exercice douloureux car, derrière les postes qui sont supprimés, ce sont des hommes et des femmes que nous côtoyons au quotidien, c'est une surcharge de travail que nous prévoyons pour celles et ceux qui restent, ce sont des élèves qui ne verront plus la possibilité de choisir des options, qui ne pourront plus bénéficier de soutien... Exercice périlleux aussi, avec les équipes dans les établissements où nous

devons tenter de dialoguer, de trouver des solutions pour éviter le pire et de tenter, malgré tout, de mobiliser pour qu'ensemble nous continuions. Et c'est dans le même temps qu'est annoncée la prime au mérite pour les **chefs d'établissement ! Le snU.pden a toujours dit son opposition à l'instauration de la Prime de Fonction et de Résultat.** Notre rôle n'était déjà pas facile, mais là nous atteignons le paroxysme ! Et c'est un syndicat de personnels de direction (celui qui est majoritaire : le SNPDEN, affilié à l'UNSA) qui ouvre, le premier, la brèche... Quel malaise pour nous qui refusons cette prime à la casse du service public d'éducation !...

Le SNES : dans le paysage des syndicats de personnels de direction, qu'est-ce qui vous caractérise ?

CM : Le snU.pden inscrit son engagement syndical dans les valeurs défendues par la FSU. Que nous soyons ou non des anciens de la FSU (SNES, SNEP, SNUIPP, ...) nous estimons indispensable l'existence d'un syndicat FSU des Personnels de Direction, nous sentant nous-mêmes proches des syndicats qui la composent. Pour nous, **l'engagement syndical n'a de sens que s'il est unitaire, avec tous les autres personnels de l'Éducation !** Condition nécessaire pour éviter le corporatisme et l'isolement.

L'un de nos actuels soucis majeurs : les dérives ultra libérales très alarmantes. Elles visent notamment à ce que les Établissements du Second Degré soient gérés comme des

entreprises privées, dans le cadre de la LOLF et d'une autonomie renforcée. Les Chefs d'Établissement ne seraient plus, demain, que des « managers » soucieux uniquement de rentabilité ! Le snU.pden s'oppose fermement à ces projets contraires aux intérêts du Service Public, de tous ses personnels et de ses usagers.

Autre exemple de sujet d'inquiétude qui nous rapproche en particulier du SNES : les réseaux ECLAIR (ex CLAIR rebaptisés pour la rentrée prochaine). On veut nous faire établir des fiches de postes « profilés » pour les professeurs. Nous y voyons une atteinte grave à des statuts qui garantissent une équité dans le mouvement des personnels et qui, quoi qu'on en dise, lui donnent des atouts : le hasard des différentes origines, et différents profils justement, au sein d'une même équipe d'enseignants, en fait souvent sa richesse et cela contribue, entre autre, à donner un sens au terme d'Éducation Nationale. **Et puis le pompon : devoir choisir ses enseignants optant sur les postes vacants. Certains en rêvent ! Pas nous !** Porte ouverte au clientélisme, au délit d'opinion ou d'autres choses, ... C'est bien le principe même qui nous gêne ! Et en cela il n'y a pas unanimité chez nos collègues d'autres syndicats. A l'heure actuelle, nous comptons clairement demander à nos syndiqués et sympathisants de renvoyer une liste où tout le monde sera ex-æquo, afin de contraindre notre hiérarchie à assumer seule ses nominations, en revenant peut-être à la notion de barème malheureusement bien écornée dans les projets en cours.

Les enjeux des « compétences »

« *Evaluation des compétences* », « *compétences transversales* », « *livret personnel de compétences* », « *socle commun de connaissances... et de compétences* »... *N'en jetez plus !*

On n'avait pas vu un mot prendre une telle place dans les discours tenus sur l'école depuis longtemps (même si le « décrochage » et « l'accompagnement » pourraient sans doute aussi figurer sur le podium). C'est particulièrement vrai des textes qui « réforment » le système scolaire, et notamment la loi Fillon de 2005, texte fondateur de la réforme en cours du collège, et à l'origine, en France, de cette inflation lexicale.

Mais les « compétences » ne sont pas qu'un mot. L'analyse des origines économiques, idéologiques, pédagogiques et politiques de cette notion montre qu'elle recouvre un projet de transformation en profondeur du fonctionnement et des finalités de l'école, d'autant plus dangereux qu'il pénètre jusque dans les salles de classe, et touche la manière même de travailler. Les conséquences prévisibles de l'imposition de cette logique, pour les personnels et les élèves, doivent nous inciter à nous mobiliser très vite. Mobilisation à court terme, en faisant échec aux mesures les plus récentes. Mobilisation à long terme, pour imposer une autre définition de l'école que celle que porte en elle la logique des compétences. Cette autre définition, c'est celle d'une école démocratique. La question est urgente, notamment au niveau du collège.

Les origines économiques et politiques de la notion de « compétences »

La logique des compétences se présente comme une simple démarche pédagogique.

Pourtant, ses inspirations se situent en partie en dehors de l'école.

Certes, la « pédagogie par compétences » plonge certaines de ses racines dans les strates les plus friables des sciences de l'éducation. Mais on ne peut isoler ce qui se passe à l'école et en pédagogie d'un climat idéologique plus large, traversé par des débats économiques et politiques (quelle future « main d'œuvre » l'école doit-elle former ? Qui définit ses contenus et objectifs ?), dans lesquels groupes de pression et gouvernements sont très actifs. Même si, à l'inverse, on ne peut réduire ce qui se passe à l'école à une simple transposition de théories libérales et de pratiques patronales, il reste que l'introduction puis les tentatives d'imposition de l'approche par compétences (et des dispositifs qui l'accompagnent) doivent être replacées dans un contexte marqué par le retournement du rapport des forces sociales au profit du patronat, avec l'aide des

politiques libérales. Mais un rapport de forces, ça se renverse...

Des compétences pour assurer « l'employabilité » de la main d'œuvre

Depuis plusieurs décennies, la mondialisation et la dérégulation de l'économie sont à l'œuvre. L'éducation n'échappe pas à cette logique. Désormais, c'est aux systèmes éducatifs d'être en adéquation avec les besoins du marché de l'emploi ; il leur revient de fournir la main d'œuvre « mobile », « flexible », « adaptable » et « employable » dont les entreprises ont besoin. On retrouve cette volonté d'intégrer l'éducation à la logique de marché dans tous les documents de l'OCDE ou de l'Union Européenne.

Celle-ci veut faire des systèmes éducatifs un instrument au service de la compétitivité en les organisant sur le modèle de l'entreprise et des lois de la concurrence. Depuis le Conseil Européen de Lisbonne de mars 2000, l'Europe veut devenir « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde ». Il s'agissait donc de faire converger les systèmes éducatifs des pays d'Europe. La commission européenne a alors établi 8 com-

pétences clés censées assurer la capacité d'adaptation, de flexibilité et de mobilité des travailleurs. En France, cette politique a été transposée dans le système éducatif avec la loi Fillon de 2005 et son socle commun des connaissances et des compétences informatiques.

Les « compétences » contre les « qualifications »

L'utilisation du terme « compétences » vise aussi à se substituer à l'emploi du mot « qualifications ». En effet, les qualifications étaient jusqu'à présent le résultat d'une négociation entre le patronat et les syndicats. Elles reposaient sur la correspondance entre des savoirs validés par un diplôme et les exigences d'un emploi. Elles servaient de support aux conventions collectives et à la définition des grilles de salaires de la quasi totalité des métiers. Les promoteurs des compétences imposent un nouveau modèle qui a pour objectif d'individualiser le rapport entre le patron et le salarié en privant ce dernier de toutes références à la protection collective issue de la négociation et du rapport de forces. L'enjeu est donc de taille pour le patronat européen mais aussi pour l'ensemble des salariés.

Le tour du monde des compétences

Uniformisation des modèles éducatifs prenant sa source dans le monde anglo-saxon dans les années 1970 (USA), l'Approche Par Compétences (APC) gagne l'Europe par le Royaume-Uni avant de s'imposer à partir du milieu des années 1990 dans toute l'Europe occidentale avec le soutien ardent de l'OCDE et de l'U.E. Le tour du monde se poursuit aujourd'hui par le biais des systèmes scolaires des pays en voie de développement.

Aux USA, l'APC prend le nom en 1983 de « Pédagogie des résultats attendus » affirmant clairement l'obligation de se centrer sur les compétences-cibles fixées par des « experts ». Ils évaluent l'école sur sa capacité à répondre à un marché du travail nord-américain dans lequel chacun doit se vendre comme un produit. Cela se traduit par une réduction de la place de toutes les matières perçues comme inutiles à la performance immédiate du futur travailleur flexible. La mise en concurrence des établissements, les menaces de fermeture pour les moins statistiquement performants priment sur le lien pédagogique et l'intérêt des élèves. La mesure de la performance prime sur le savoir réellement maîtrisé : *« Des milliards de dollars ont donc été dépensés pour mettre au point – puis faire passer – les batteries de tests nécessaires à ces différents systèmes d'évaluation. Dans nombre d'écoles, les enseignements ordinaires s'interrompent plusieurs mois avant la tenue des examens pour céder la place à la préparation intensive qui leur est consacrée. De nombreux spécialistes ont établi que tout ce travail ne bénéficie pas aux enfants, lesquels apprennent davantage à maîtriser les tests que les matières concernées [...] Le problème, ce ne sont pas les résultats eux-mêmes ni la manière dont les Etats et les villes manipulent*

les tests. La véritable victime de cet acharnement, c'est la qualité de l'enseignement. La lecture et le calcul étant devenus prioritaires, les enseignants, conscients que ces deux matières décideront de l'avenir de leur école et... de leur emploi, négligent les autres. L'histoire, la littérature, la géographie, les sciences, l'art, les langues étrangères et l'éducation civique sont relégués au rang de matières secondaires »¹.

OMC : Organisation Mondiale des Compétences

Au Québec depuis 2005, l'APC est rendue progressivement obligatoire. Les programmes remplacés par des listes de compétences, les enseignants sont sommés d'adapter leurs pédagogies (toute ressemblance avec un livret de compétences tendant à vampiriser les programmes et les pratiques est fortuite...). En mathématiques la réforme a eu des effets pervers, particulièrement dans l'enseignement technique : la focalisation sur l'acte de production évaluable a rendu accessoire toute pédagogie de la compréhension. Les directives ministérielles prescrivent que les compétences sont déterminées exclusivement par les futures situations de travail de l'étudiant. Toute ambition culturelle ou citoyenne s'efface, l'homme robot est en marche... En 2008, *l'Association Mathématiques du Québec* dénonce la baisse du niveau parallèlement à l'effacement de l'enseignement de la matière : *« Le nombre d'heures d'enseignement des mathématiques a été revu à la baisse dans presque tous les programmes d'études techniques. Les contenus de cours ont été comprimés et élagués au point où on ne trouve plus la logique interne inhérente à l'apprentissage des mathématiques, ni l'abstraction nécessaire à la compréhension de la portée d'une méthode de résolution de problèmes en dehors du champ du programme. »²*

La réforme a permis aussi de créer de la réussite sur de l'échec. En faisant dimi-

nuer le nombre d'élèves du technique ayant accès à un cours de mathématiques, les résultats des évaluations sont meilleurs ! Le nombre total d'inscrits dans un cours de mathématiques y est passé de 17000 à 5000 (-72%) entre 1996 et 2005 ; ne s'adressant plus aux mêmes étudiants, le taux de réussite en première session de maths passe de 66% (1995) à 77% (2005).

L'APC est aussi mise en œuvre dans les pays en développement. C'est le cas en Argentine dès les années 1990 sous l'influence des organismes internationaux (Banque Mondiale, OIT). Après une scolarisation obligatoire de 9 ans, l'étudiant doit certifier des compétences entièrement liées au monde du travail, dans un cursus de 3 ans³. Dans ce pays, où 50% de la main d'œuvre travaille dans le secteur informel, l'APC se développe en dehors des réalités socioculturelles. Dans tous les pays en développement le risque est grand d'une dépossession des sociétés de leur système scolaire par l'imposition de l'APC.

Cette normalisation des pratiques scolaires contraint les ambitions éducatives de pays aux structures sociales, culturelles, politiques et économiques différentes. Dépassant en les niant les demandes sociales endogènes, elle constitue une école « hors-sol » qui peut satisfaire les besoins en travailleurs formatés de l'économie mondialisée. L'APC est en cohérence avec la marchandisation de l'école et sa privatisation. La mondialisation des systèmes scolaires est un indice supplémentaire de l'utilitarisme libéral de cette norme « pédagogique ». L'abondance d'évaluations et de certifications qui en résulte permettra la baisse du « coût du travail » par la mise en concurrence, à toutes les échelles, des travailleurs.

1 - Ravitch Diane, « Volte-face d'une ministre américaine », *Le Monde diplomatique*, n°679, octobre 2010.

2 - Arpin, Charbonneau, « L'approche par compétences et l'avenir des mathématiques dans la formation technique : l'enseignement des mathématiques remis en question », *Bulletin AMQ*, Vol. XLVIII, n°1, mars 2008, p. 24.

3 - Del Rey Angélique, *A l'école des compétences*, La découverte, Paris, 2010, p.47.

Quelles conséquences pour notre métier ? pour nos statuts ?

L'approche par compétences instaure le règne de l'évaluation et la disparition progressive des frontières entre disciplines : nos métiers changent complètement de nature.

Comme pour le A2 et B2I, c'est au final le chef d'établissement - prenant ainsi d'avantage pied dans la pédagogie - qui signe l'attestation de maîtrise des connaissances et compétences, parfois au mépris du travail des équipes. En effet, les politiques de concurrence entre établissements pousseront leurs chefs à valider un maximum d'élèves. L'évaluation est ainsi dénaturée :

ce n'est plus un outil permettant à l'élève de savoir ce qu'il a compris, de se situer dans les apprentissages ; c'est une attestation détachée de l'enseignement et de l'enseignant dont la capacité à évaluer passe après celle du chef d'établissement et qui, aux yeux de l'élève, n'a aucun lien avec la discipline enseignée. Surtout, l'évaluation devient l'alpha et l'oméga de la pratique enseignante, au détriment de la transmission des savoirs. De plus, celle-ci est grevée par la charge de travail inhérente à cette usine à gaz.

C'est aussi une attaque contre les disciplines. D'abord, par l'affirmation qu'il existe des compétences transversales, déconnectées des savoirs disciplinaires. Ensuite, parce que certaines disciplines sont marginalisées, comme c'est le cas des enseignements artistiques ou de la technologie. La transmis-

sion des savoirs - inutiles dans la « vie au quotidien » aux yeux des promoteurs du socle - devient complètement secondaire.

Enfin, la validation informatique du livret personnel de compétences (LPC) constitue une menace de mise en concurrence des personnels. A la règle collective du statut, le ministère entend substituer une logique d'individualisation des missions et des rémunérations, via la signature de contrats d'objectifs qui lieraient les établissements au Recteur, et les personnels au chef d'établissement. Dans ce contexte, le LPC est conçu comme un outil de « pilotage pédagogique » au service des chefs d'établissement, où plutôt comme un moyen de quantifier « l'efficacité » des enseignants, c'est-à-dire leur degré d'adhésion aux contre-réformes en cours...

Quelles conséquences pour les élèves ?

La logique des compétences se présente comme une rationalisation des apprentissages favorable à l'égalité entre élèves. En fait, le flou qui l'entoure, comme son contenu en soi, en font un outil de tri social.

La notion même de compétence est polysémique et de multiples acceptions du terme coexistent. Pour autant, elle est liée à la notion de transdisciplinarité ; or la transversalité des savoirs et les tâches qui mobilisent des compétences non ancrées sur des savoirs scolaires bien cadrés pénalisent les élèves des milieux peu familiers de ces attentes implicites. Les élèves ne peuvent alors qu'être en difficulté pour identifier quels sont les savoirs à acquérir, quelles sont les exigences de l'école, quelles sont ses visées. Autre écueil, dans le cadre de compétences ayant un fort ancrage disciplinaire : le fractionnement des apprentissages en micro-tâches. C'est un obstacle au sens que les élèves, en particulier de milieux populaires, peuvent donner à l'école, au travail scolaire et à ses finalités. Le « socle commun », présenté comme la solution à la difficulté sco-

laire, est en réalité un outil pour creuser les écarts.

La Novlangue des compétences

Le livret est présenté comme « un outil pédagogique au service du suivi personnalisé des élèves qui permet à l'élève, à ses parents de suivre la validation progressive des connaissances et compétences du socle commun » ; pourtant, certaines formulations sont très hermétiques. On imagine des extraterrestres découvrant un livret de compétences rescapé sur une Terre sans hommes : « Exploiter les spécialités des différentes situations de communication en temps réel ou différé » (Compétence 4) ou « Mobiliser à bon escient ses capacités motrices dans le cadre d'une pratique physique adaptée à son potentiel » (Compétence 7). La disparition de notre espèce ne les plongera peut-être pas dans d'éternels regrets...

Le flou complet de la mise en œuvre du livret ne manquera pas de provoquer des disparités entre établissements. En effet, tout semble laissé à l'appréciation des équipes pédagogiques ; ainsi, « la validation des compétences se fonde sur l'évaluation d'items » mais les équipes « peuvent toutefois choisir d'apprécier une compétence de manière globale même si quelques items qui

la composent n'ont pas été évalués positivement ».

Le socle commun de connaissances et de compétences ne s'est pas substitué aux programmes ; pourquoi distinguer « programme » et « socle » ? Cette distinction montre bien l'existence de deux systèmes parallèles : pour certains élèves, on se contentera du socle, on construira même des « collèges (ou « écoles ») du socle » ; pour d'autres, ceux « qui poursuivent leurs études jusqu'au baccalauréat et au-delà » les programmes continuent d'exister. Par ailleurs, la mise en place du socle s'accompagne, dans les programmes, d'une diminution drastique des savoirs (lire à ce sujet l'étude de Nico Hirtt sur le site de l'APED).

Enfin, certaines compétences semblent davantage évaluer l'élève en tant que personne que pour ses capacités. Ainsi, la compétence 6 comportant un item « Respecter des comportements favorables à sa santé et sa sécurité » implique que l'obésité, la maigreur ou fumer une cigarette seraient des actes ou des situations susceptibles d'être évalués par les enseignants. De plus, ne pas être évalué positivement pour cet item pourrait être un obstacle à l'obtention du brevet.

Les élèves ont-ils quoi que ce soit à gagner à cette nouvelle façon de penser leurs apprentissages ?

Des outils pour résister

Que faire face au Livret Personnel de Compétences ?

Les bulletins officiels traitant de la mise en place du livret de compétences en 3^{ème} entretiennent un certain flou, qu'il s'agit de dissiper.

Quand on les lit précisément, les textes laissent en effet des possibilités d'action non négligeables pour mettre en échec ce dispositif.

Il faut distinguer trois choses dans ce qu'on essaie de nous imposer :

- **évaluer par compétences**, c'est-à-dire utiliser, dans son cours et ses évaluations tout au long de l'année, une pédagogie par compétences (qui peut être celle « proposée » par le livret de compétences).
- **renseigner les items du livret de compétences**, c'est-à-dire structurer son cours et ses évaluations à l'aide du livret de compétences, et « cocher » au fur et à mesure les compétences dont on estime que les élèves les ont acquises (sachant que cette évaluation est censée être collective...).
- **valider l'acquisition du socle**, donc les 7 « piliers » du « socle commun de connaissances et de compétences ». Cette validation devient une obligation pour que l'élève puisse obtenir son diplôme du brevet.

Le Snes appelle les collègues à ne pas entrer dans la démarche d'évaluation par compétences, notamment celle liée aux items du LPC.

Dans le respect du BOEN du 8 juillet 2010, et dans un souci d'égalité des élèves devant le Diplôme National du Brevet, nous engageons les collègues à ne pas renseigner les items du livret personnel de compétences (LPC).

LPC : **l'évaluation par compétences reste en effet facultative**, comme le précise le BO (« les items *peuvent* être renseignés au fur et à mesure des apprentissages ») ; **seule est obligatoire la validation de l'ensemble des compétences en vue du DNB**, par l'équipe pédagogique (« décision collective ») et attestée par la signature du livret par les principaux. Il n'est donc pas obligatoire de renseigner un par un les items.



Le Snes appelle les collègues à neutraliser le LPC et le socle commun.

Le Snes appelle à valider en bloc les 7 piliers du socle commun le plus tard possible, au cours du 3^{ème} trimestre, avant le conseil de classe (date à laquelle doit être attestée - ou pas - l'acquisition du socle). Cette attitude présente plusieurs avantages, comme celui d'éviter que certains chefs d'établissement instrumentalisent le LPC afin d'imposer des modalités de validation ou d'uniformiser les progressions. C'est aussi une façon de ne pas laisser les professeurs principaux en première ligne (le BO leur attribue en effet la responsabilité du renseignement du livret!). C'est enfin une manière de faire apparaître l'ensemble de cette réforme dans toute sa vacuité.

Cette démarche, si elle est adoptée, doit l'être le plus collectivement possible et s'accompagner d'une explication de la position prise auprès des parents d'élèves, afin de les éclairer sur les problèmes posés par l'approche par compétences et sur notre opposition à la logique du socle commun.